

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT LOCAL DES 145 TERRITOIRES « PDL-145T »

DECISION D'ATTRIBUTION DEFINITIVE n°MIN FIN/CFEF/PDL-145T/CGG/2023/ 0 4 5 8 DU MARCHE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL – EXPERT CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTEME DE SUIVI GEO-LOCALISE DES VOIES DE DESSERTES AGRICOLES CIBLEES A REHABILITER DANS LES 43 TERRITOIRES DES 7 PROVINCES COUVERTES PAR LA CFEF

La Cellule d'exécution des Financements en faveur des Etats Fragiles,

Vu la Loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux Marchés publics ;

Vu le Décret n°23/12 du 03 mars 2023 portant Manuel de Procédures des marchés publics ;

Vu l'Accord d'exécution du Programme de Développement Local des 145 Territoires en RDC, PDL-145T, signé entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et la CFEF le 28 février 2022 ;

Vu l'avis de non objection sur le plan de passation des marchés complémentaire sur les prestations intellectuelles du PDL-145T pour l'exercice 2022, notifié par lettre n°2032/DGCMP/DG/DCP/D4/MLK/2022 du 16 septembre 2022 ;

Vu la décision d'attribution provisoire n°MIN FIN/CFEF/PDL-145T/CGG/2022/0687 du 13 décembre 2022 ;

Vu la lettre n°MIN FIN/CFEF/PDL-145T/CGG/2023/0131 du 07 mars 2023 soumettant le contrat de prestations Intellectuelles à l'approbation de Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Budget ;

Vu les prescrits de l'article 20 alinéa 2 du Décret n°23/12 du 03 mars 2023 portant Manuel de Procédures des marchés publics, sur l'approbation des marchés publics ;

Décide d'attribuer définitivement le marché au candidat suivant :

 Monsieur VIBILA KANDU MAYI Roger pour un montant total de 202.706,50 USD TTC (Deux cent deux mille sept cent six dollars américains et cinquante centimes toutes taxes comprises).

En qualité du consultant individuel-expert chargé de la mise en œuvre d'un système de suivi géo-localisé des voies de dessertes agricoles ciblées à réhabiliter dans les 43 territoires des 7 provinces couvertes par la CFEF.

LUNGUNGU KISOSO Alain

Coordonnateur National